

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2024/17**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre  
le MARDI 2 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 18 Mars 2024  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme LAMIABLE Murielle (proc.  
Mme BERQUEZ Marie-Laurence), Mme QUENON Sophie (proc. M. EVRARD  
Dominique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme MAGNIER Juliette), M. GUILBERT  
Richard (proc. M. MONBAILLY Vincent), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DE QUESQUES POUR LE CONTROLE DE LA DÉFENSE INCENDIE**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal  
que le contrôle et la mise aux normes de la défense incendie fait partie de la compétence  
des Mairies.

Elle propose de passer une convention avec le Syndicat Intercommunal de la Région de  
Quesques pour la réalisation de ce contrôle.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,  
cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 03/04/2024  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 03 AVR. 2024

et publication ou notification **Le Maire,**

du 03 AVR. 2024 **Joëlle DELRUE**



